



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 1/2019 **SÉANCE DU 22 MARS 2019 A 19H.30** **A LA SALLE DU GRAND CONSEIL VAUDOIS, LAUSANNE**

M. le Président Roberto VALTERIO, après avoir donné quelques consignes quant aux micros individuels qui permettront aux Conseillères et Conseillers de s'exprimer, ouvre la séance dans ce lieu solennel et honorifique qu'est la Salle du Grand Conseil Vaudois. Il fait procéder à l'appel qui dénombre 48 présents, 16 excusés et 6 absences sans excuse.

Un postulat et une interpellation ayant été déposés dans les jours qui ont précédés la séance, l'ordre du jour se voit modifié comme suit, après l'approbation de l'Assemblée :

1. Communications du Bureau du Conseil
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018
3. **Préavis N° 2019 / 01 : Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA)**
Rapport de la commission
Préavis N° 2019 / 02 : Remplacement de divers véhicules pour le Service de voirie
Rapports des commissions
Préavis N° 2019 / 03 : LIEUX DE CULTE – Travaux de modernisation des équipements dédiés aux cloches, chauffage électrique et insonorisation phonique
Rapport des commissions
Préavis N° 2019 / 04 : VILLARS, réaménagement de l'Avenue Centrale entre le pont de Chesières et la BCV, assainissement des canalisations à la route des Hôtels, chemin du Suisse et chemin de la Crête
Rapport des commissions
4. Communications municipales
- 5.1 Postulat de M. Manuel DULEX intitulé « Pour la mise en place d'une Commission Climat communale »
- 5.2 Interpellation de M. André BAUMANN concernant le développement du réseau 5g sur la Commune d'Ollon
- 5.3 Propositions individuelles

Avant d'entamer les débats, M. le Président demande à l'Assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en hommage à Mme Susanne VUADENS, mère de M. Serge VUADENS, Président du Bureau électoral d'Ollon, décédée récemment.

1. Communications du Bureau du Conseil

- M. VALTERIO donne lecture de la lettre reçue de l'Association des parents d'élèves qui remercie les membres du Conseil d'avoir octroyé un montant supplémentaire au budget communal permettant ainsi à tous les élèves de 5^{ème} année de bénéficier de sorties à ski dans le cadre scolaire.
- M. le Président VALTERIO rappelle les règles qui prévalent pour une Commission qui est nommée pour étudier un préavis et notamment sur le fait que le dépôt du rapport doit intervenir au plus tard 7 jours avant la séance, tel que le stipule l'art. 52 du Règlement du Conseil. En outre, il précise également que s'il appartient effectivement au premier membre de la Commission de convoquer celle-ci, d'entente avec le Municipal en charge du projet, la rédaction du rapport peut s'effectuer par un autre membre. En effet, la Commission peut s'organiser à l'interne comme bon lui semble.
- M. le Président informe l'Assemblée que la sortie annuelle du Conseil Communal aura lieu le 8 juin prochain.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018

M. le Président demande si quelqu'un désire la lecture du procès-verbal du 14 décembre 2018 ou lui apporter une rectification. Aucune intervention n'étant demandée, il communique deux modifications qui sont à amener au document qui a été transmis par courrier électronique aux Conseillers. Ainsi :

- au deuxième paragraphe de la page 10, il est indiqué que la Commission de bâtisse est notamment composée de 4 Municipaux mais seuls trois sont cités. Il faut donc ajouter le nom de M. le Syndic Patrick TURRIAN à ceux de Mme S.-A. JUFER et de MM. N. CROCI TORTI et A. DERIAZ.
- à la page 11, pour le résultat du vote à main levée relative au préavis 2018/14 OLLON - ECA 4566 – Collège de Perrosalle – Etape 1 – Crédit d'étude pour l'extension du complexe scolaire à Ollon, il faut lire 62 oui et 1 abstention et non pas 62 oui, 18 non et 1 abstention.

A main levée et à l'unanimité, les membres du Législatif approuvent ce procès-verbal.

3. Préavis N° 2019 / 01 - Création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA)

M. Bernard HUBER donne lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis dont les conclusions corroborent celles de la Municipalité.

Avant de procéder à l'énumération des articles des statuts, M. le Président indique aux Conseillères et Conseillers qu'ils ont la possibilité de déposer un amendement sur l'un ou l'autre point mais en indiquant que cela ferait obstacle à l'intégration d'Ollon au sein de l'Association intercommunale.

M. le Syndic Patrick TURRIAN intervient pour préciser que si un amendement est déposé, celui-ci devra alors être soumis et admis par tous les Législatifs communaux concernés. Cela bloquerait le dossier mais ne remettrait pas en cause l'entrée d'Ollon au sein de l'Association AERA.

Arrivé au terme de l'énumération des articles qui n'a pas suscité de remarque, M. le Président ouvre la discussion :

M. Jean-Luc CHRISTINAT demande quelle attention a été portée aux conditions de travail des futurs employés de l'AERA. Il a lu dans le rapport que la Commune d'Ollon se trouvait en position favorable pour assumer la gestion des ressources humaines de cette future station d'épuration. M. le Conseiller demande quelle en est la raison et si les collaborateurs de la STEP d'Ollon conserveront les mêmes conditions de travail et le même statut qu'ils ont actuellement ?

M. le Municipal Alain DERIAZ répond que la Municipalité, sur proposition de M. le Boursier Pierre VIGOLO, a proposé qu'une seule Commune gère les contrats et les salaires des 3 ou 4 collaborateurs qui travailleront sur le nouveau site, ceci pour simplifier l'administration de l'Association. Il indique que pour Ollon, M. Nicolas CHARBONNET, actuellement rattaché au Service des Eaux, a manifesté de l'intérêt pour un poste à cette future STEP et que, dans cette perspective, il suit déjà des cours de formation. Au niveau des autres Communes de l'AERA, aucune n'a de personnel à placer car les deux employés d'Aigle partiront sous peu à la retraite, Leysin n'a pas de collaborateur à plein temps et Corbeyrier et Yvorne n'en n'ont tout simplement pas. Dès lors que, pour l'instant, seul M. CHARBONNET soit assuré d'être engagé, il apparaît opportun que la Commune d'Ollon puisse s'occuper des Ressources Humaines ce qui permettra à M. CHARBONNET de conserver ses conditions actuelles d'engagement.

Mme Catherine FLÜTSCH signale qu'une faute d'orthographe s'est glissée à la page 11 des statuts dans la phrase qui se trouve au bas du tableau de la clé de répartition des coûts annuels d'investissement. Avant de procéder à l'impression définitive, il conviendrait de la corriger de la manière suivante : « a Moyenne de la pointe due **aux vendanges** et de la pointe due au tourisme.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis avant de les soumettre au vote.

A main levée et à l'unanimité (49 oui*),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2019/01
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la création de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) telle que définie dans les statuts joints à ce préavis.
2. d'**ADOPTER** les statuts par la signature de ces derniers.

3. d'**ADOPTER** le projet de régionalisation tel que présenté.

*A relever qu'une Conseillère est arrivée en cours de séance ce qui porte à 49 le nombre de membres présents.

3. Préavis n° 2019/02 - Remplacement de divers véhicules pour le Service de voirie

M. Harald CROPT donne lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude de ce préavis dont les conclusions corroborent celles de la Municipalité, à l'unanimité de ses membres présents.

Mme Josiane PANCHAUD donne lecture du rapport de la Commission des finances qui, à l'unanimité, valide également les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

M. Alain BURNIER s'interroge sur le bien-fondé de cette commission technique puisque l'achat des véhicules sera soumis aux conditions des Marchés publics. A son avis « il n'y a rien à voir ou à décider ». M. le Conseiller demande si, comme cela a été suggéré en séance de travail, des renseignements ont été pris auprès de la Commune de Montreux pour savoir si, en pareil cas, elle nomme une commission technique pour étudier le préavis y relatif.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond qu'il s'est renseigné auprès de Montreux et confirme que, dans une situation similaire, celle-ci suit effectivement la même procédure, en nommant une Commission technique. Il pense quant à lui que celle-ci a toute son utilité en examinant l'opportunité ou la nécessité du changement de véhicule. Sachant que les règles des Marchés publics imposent que l'adjudication soit attribuée à l'offre la plus basse, M. PASTOR assure que la Municipalité établira très précisément son dossier de soumission afin d'obtenir le véhicule désiré.

Au sujet des véhicules électriques dont la question a été soulevée par la Commission, M. le Municipal indique que cette option a fait l'objet d'une réflexion qui s'est rapidement heurtée à différents problèmes liés à l'autonomie de ces engins, en regard à la topographie et à l'étendue de la Commune. En effet, il prend l'exemple d'une balayeuse et explique que son déplacement, relativement long entre Ollon et Villars, solliciterait fortement sa batterie et son autonomie de travail serait restreinte en arrivant sur les hauts. Des essais seront toutefois effectués si le préavis est accepté ce soir. Par ailleurs, même si aucune offre n'a été rendue, M. PASTOR est en mesure d'indiquer que les modèles électriques des véhicules Meili, sont onéreux, env. Fr. 400'000.--, ce qui représente plus du double par rapport à des engins conventionnels. Par ailleurs, leur autonomie n'est que de 6 heures en plaine et diminue en montagne. Ce ne sont donc, pour l'instant, pas des machines de déneigement adéquates. M. le Municipal conclut en se disant favorable à ce que l'acquisition de véhicules communaux continue de passer par une Commission technique, même si leur choix est conditionné par la législation des Marchés publics.

M. Alain BURNIER remercie M. le Municipal pour sa réponse mais reste dubitatif quant à la nécessité d'une Commission technique en pareil cas.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis avant de les soumettre au vote.

A main levée et à l'unanimité (49 oui),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2019/02
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à faire l'acquisition des véhicules et agrégats proposés pour un montant total de **Fr. 648'000.--**,
2. d'**AMORTIR** globalement cet investissement durant une période de **8 ans** par le compte 430.3310.00

3. Préavis n° 2019/03 - LIEUX DE CULTE – Travaux de modernisation des équipements dédiés aux cloches, chauffage électrique et insonorisation phonique

En remplacement de M. Sébastien PERRIER, auteur du rapport excusé ce soir, M. Dominique ROUX donne lecture du compte-rendu de la Commission chargée d'étudier le préavis cité en titre dont les conclusions corroborent celles du projet municipal.

La lecture du rapport de la Commission des Finances est donnée par Mme Janique BONZON. Les conclusions de celui-ci corroborent également celles du préavis municipal.

Dans le cadre du changement de chauffage à l'église d'Ollon, Mme Marlen PERRIER invite la Municipalité à prendre contact avec M. AUFDEREGGEN à Berne, qui est responsable du programme EgliseProWatt de la Confédération destiné à diminuer la consommation d'électricité dans les églises. Suite à un contact avec la personne précitée, Mme la Conseillère signale que la Commune serait en droit de bénéficier d'une subvention, jusqu'à hauteur de 40 %, sur un appareil de régulation du chauffage ainsi que sur d'autres mesures d'économie d'électricité. Au vu du coût estimé à Fr. 88'000.-- pour le remplacement de l'installation de chauffage du Temple, la subvention qui pourrait être attribuée devrait se situer entre 5 et 10'000.--. La demande peut intervenir après l'acceptation du préavis mais avant de commencer les travaux.

Mme la Municipale Sally-Ann JUFER confirme qu'un contact sera établi avec M. AUFDEREGGEN. Elle indique qu'à sa connaissance, les critères déterminant pour permettre d'obtenir un subside ont trait à la consommation de l'électricité du bâtiment concerné. Toute subvention étant évidemment bonne à prendre, Mme JUFER assure que les démarches seront entreprises pour tenter d'en bénéficier.

Mme Marlen PERRIER indique que la subvention de 40% ne concerne que la commande de régulation et pas l'installation de chauffage. Par ailleurs, elle suggère qu'une même démarche soit entreprise pour le temple de Villars.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote après la relecture des conclusions.

A main levée par 48 oui et 1 non (aucune abstention)

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2019/03
- ayant entendu le rapport de la Commission technique
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre divers travaux dans les lieux de culte pour la modernisation des équipements dédiés aux cloches, chauffage électrique et insonorisation phonique pour un montant total de **Fr. 269'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'**AMORTIR** cet investissement la première année qui suit la fin des travaux, et cela durant une période de 30 ans, par le compte 580.3310.

3. Préavis n° 2019/04 : VILLARS, réaménagement de l'Avenue Centrale entre le pont de Chesières et la BCV, assainissement des canalisations à la route des Hôtels, chemin du Suisse et chemin de la Crête.

M. Florian DAVEN, auteur du rapport étant excusé, la lecture de celui-ci est donnée par M. Yann PELLISSIER. Les conclusions de la Commission chargée de l'étude du préavis cité en titre corroborent celles de la Municipalité.

La Commission des Finances, par la voix de son rapporteur, M. Vivian MERINAT, donne lecture du compte-rendu qui ratifie également les conclusions municipales.

La discussion est ouverte :

Mme Caroline GANZ DE MEYER salue l'initiative de ce préavis et remercie l'Exécutif de s'atteler au paraître de la station. Cependant, autant elle est persuadée qu'un tel aménagement est indispensable et que les travaux consistant à l'élargir les trottoirs et à l'embellir le mobilier urbain seront positifs pour la station, autant elle s'interroge quant à l'impact qu'auront ces grands changements sur le quotidien des habitants et des visiteurs. Ces réflexions l'amènent à poser trois questions, soit :

1. Est-ce que la Municipalité a une vision globale de l'aménagement routier et piétonnier depuis l'entrée de Chesières jusqu'à Arveyes ?

2. Peut-elle assurer un réaménagement harmonieux et dans la continuité de ce qui est prévu dans ce préavis pour le reste de la traversée du village, à savoir un trottoir de la même largeur sur toute la traversée de la station avec les mêmes matériaux ?
3. Si l'intention ou la solution voulue consiste à rendre un espace piétonnier aux promeneurs, en privilégiant le stationnement des véhicules dans les parkings souterrains et celui de la Place du Rendez-vous, existe-t-il une réflexion sur un transport public annuel, genre petites navettes, qui desservirait ces endroits et le village à intervalle régulier ?

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que le suivi a été pensé au-delà de la Rue Centrale mais la Municipalité veut attendre que la nouvelle gare et le tunnel soient construits pour poursuivre l'aménagement du secteur allant de la BGV jusqu'au Parking du Centenaire. Pour ce qui est de Chesières, M. PASTOR indique que c'est encore prématuré car il n'est pas possible de tout entreprendre en même temps. Si les modifications réalisées dans la station donnent satisfaction, elles seront certainement reconduites afin d'embellir les autres villages de la Commune.

M. le Syndic Patrick TURRIAN prend à son tour la parole pour répondre à la question relative au bus navette. Il annonce qu'il a assisté, ce jour, à une séance avec les TPC qui était axée sur MobiChablais et le nouveau bus urbain qui dessert la plaine mais aussi pour évoquer un développement de ce type de dessertes sur le plateau de Villars. M. le Syndic se réjouit donc de pouvoir annoncer qu'une étude de faisabilité va être réalisée, sans oublier d'y adjoindre la Commune de Gryon. La concrétisation de ce projet est planifiée entre 2020 et 2021. Actuellement, les TPC s'emploient à gérer et à poursuivre l'évolution de MobiChablais sur la plaine mais la réflexion va bon train quant à adapter ce modèle sur les hauts du territoire boyard. Ainsi, les navettes qui circulent actuellement durant l'hiver, surdimensionnées à certains moments, laisseraient la place à des bus plus petits mais qui pourraient desservir des secteurs éloignés du centre de Villars tels que Huémoz, Les Ecovets, le Domaine de la Résidence, Arveyes et même Gryon.

Pour ce qui est de la vision globale quant à l'aménagement des rues, M. le Syndic confirme que cet objectif figure dans le plan de législature de l'Exécutif qui a la volonté d'améliorer les routes cantonales en traversée de villages pour rendre ces espaces plus agréables aux piétons. Si une partie de ce but est en passe d'être réalisée à la Rue Centrale, il y a lieu d'être conscient que tout n'est pas faisable simultanément. En outre, il y a des endroits, à l'image de Chesières, où il ne sera pas possible de créer des trottoirs d'une largeur de 3 mètres. Un des points phare que la Municipalité aimerait prochainement entreprendre est l'aménagement de l'entrée d'Ollon, de manière à ralentir les véhicules venant d'Aigle, à la hauteur du panneau signalant l'entrée de la localité. Selon M. TURRIAN, Il est essentiel que la réflexion soit menée en parallèle à celle qui est en cours pour l'aménagement du vieux village ainsi qu'avec les TPC.

La parole n'étant plus sollicitée, M. le Président relit les conclusions du préavis avant de les soumettre au vote.

A main levée par 46 oui, 1 non et 2 abstentions,

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2019/04
- ayant entendu le rapport de la Commission technique

- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux proposés pour un montant total de **Fr. 4'907'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (subventions déduites), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté (sous déduction de la TVA récupérée),
3. d'**AMORTIR** l'investissement au cours de son exécution, par les réserves du Service des eaux et du Service des Egouts et Epuration, par un prélèvement de **Fr. 190'000.--** via le compte 810.3320.00 et de **Fr. 140'000.--** via le compte 460.3320.00,
4. d'**AMORTIR** l'investissement net, après déduction des prélèvements aux réserves, la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par les comptes 430.3310.00, 432.3310.00, 460.3310.00 et 810.3310.00.

A l'issue de ce vote, M. le Municipal Philippe PASTOR remercie l'Assemblée de la confiance témoignée à son Exécutif.

4. Communications municipales

1. M. le Municipal Alain DERIAZ donne lecture de la communication municipale intitulée « Règlement relatif à la perception d'une taxe sur l'énergie électrique (RctEE)- Modifications de l'annexe des dispositions d'application ».
2. Mme la Municipale Sally-Ann JUFER donne lecture de la communication municipale intitulée « Dépassement du préavis 2016/12 - VILLARS – Centre des Tennis - Mise en conformité et augmentation de la capacité pour diversifier les manifestations du Centre des Sports ».
3. M. le Syndic Patrick TURRIAN donne lecture de la communication municipale intitulée « Organisation et composition de la Commission de bâtisse (COBA) pour le suivi du projet d'extension du complexe de Perrosalle ».

Ces communications sont annexées au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

5.1 Postulat de M. Manuel DULEX intitulé « Pour la mise en place d'une Commission Climat communale »

M. le Président invite M. Manuel DULEX à donner lecture du postulat qu'il a déposé avant le début de la séance visant à étudier l'opportunité d'une mise en place d'une Commission Climat communale. Le texte intégral est reproduit ci-après :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Le réchauffement climatique est désormais une réalité incontestée qui affecte et affectera toujours davantage notre quotidien si rien n'est fait pour l'endiguer. La responsabilité humaine dans ce réchauffement, mise en exergue notamment par les excellents travaux scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC), n'est plus à prouver et seule une action décidée et concertée à tous les niveaux institutionnels et de la société civile permettra d'éviter le pire. Les pays industrialisés, dont la Suisse fait partie, ont une responsabilité particulière dans ce réchauffement, puisqu'ils émettent des gaz à effet de serre de manière régulière et toujours plus importante depuis des décennies, contribuant ainsi grandement à l'accroissement de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère.

La Suisse a adhéré à l'accord de Paris sur le climat et s'est engagée à réduire de moitié (par rapport à 1990) ses émissions de CO₂ d'ici à 2030. Cet objectif, loin d'être ambitieux au vu des enjeux et des risques que le réchauffement nous fait courir, ne pourra être atteint que si nous tirons toutes et tous à la même corde.

Le 11 décembre 2018, le Conseil national refuse une loi visant à réduire les émissions suisses de CO₂ qui ne satisfait ni la droite ni la gauche.

Le 18 janvier 2019, les gymnasiens descendent par milliers dans les rues.

Le 15 mars 2019, des jeunes de tous pays font à nouveau grève pour le climat. Des professeurs d'université européens rejoignent le mouvement. Tous soulignent l'urgence d'agir pour enrayer les changements climatiques et limiter leurs effets potentiellement dramatiques sur le vivant.

Ici, à Lausanne, ce sont quelque 10'000 jeunes en formation qui ont sorti leurs sifflets et sillonné les rues de la capitale vaudoise en faveur du climat.

Le 19 mars 2019, il y a 3 jours donc, dans cette salle-même, le Grand conseil vaudois déclare l'urgence climatique et ceci à une très large majorité (110 oui, 10 non et 13 abstentions). Ceci montre bien combien nous sommes unis face à cette problématique dont tous les députés, qu'ils soient de gauche ou de droite, reconnaissent aujourd'hui l'importance et l'urgence.

Notre commune n'a pas pourtant pas attendu qu'une jeune Suédoise fasse la grève chaque vendredi devant le parlement de son pays ou que les jeunes de Suisse descendent dans la rue pour agir concrètement pour le développement durable. Parmi ses engagements, dont vous trouverez une liste non exhaustive dans le Boyard no 66, on citera :

- la mise en place de subventions pour vélos électriques, abonnements de transports publics et chauffages (pompes à chaleur et pellets)
- l'achat de courant vert pour l'entier de la consommation de la Commune
- le turbinage de l'eau potable entre les différents réservoirs depuis la source du Chamossaire (Poutet) jusqu'à Ollon

Mais peut-être pourrions-nous aller plus loin ? Si le Canton de Vaud a décidé de faire sa part en mettant en route l'élaboration d'un plan climat dont l'objectif est de : « mobiliser l'ensemble des forces autour d'une démarche cohérente, transversale et durable », les communes ont également leur rôle à jouer dans cette nécessaire transition vers une société « zéro carbone ». La Loi vaudoise sur l'énergie, dans son article 10 alinéa 2, rappelle d'ailleurs que Canton et Communes doivent « (...) mett(re) en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions

de CO₂ et autres émissions nocives. ». Certaines communes s'y sont déjà mises : Montreux a diminué ses rejets de CO₂ de plus d'un tiers depuis l'an 2000 et Lausanne de 20% depuis 2005. Et qu'en est-il à Ollon ? Que pourrait faire notre commune pour s'engager durablement, plus efficacement et sur le long terme pour le climat ?

CONCLUSION DU POSTULAT :

Pour y réfléchir et proposer des pistes concrètes, le groupe des Verts demande donc à la Municipalité, par le biais de ce postulat et comme le permet l'Art 64 du règlement communal qui stipule que « le Conseil peut décider en tout temps la création de commissions spécialisées dont il arrête les compétences, la composition et le mode de désignation » de réfléchir à l'opportunité de :

- de mettre en place une commission « Climat » comme il en existe déjà à Aigle et Bex et dont le rôle serait de rédiger un « plan climat communal ». Cette commission serait composée de deux membres de chaque parti, avec présidence tournante et aurait la tâche d'établir, entre autres, des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO₂, de réfléchir aux moyens à mettre en place dans notre commune pour s'adapter aux changements climatiques, de mettre sur pied un plan de mobilité douce sur le territoire de la commune, et préciserait les moyens pour y parvenir. Elle pourrait notamment fixer des objectifs internes à l'administration communale, ou mettre en place des mesures incitatives pour la population et les entreprises.

L'élaboration de ce plan climat communal s'inscrirait dans le prolongement de la politique climatique fédérale et cantonale.

Le groupe des Verts d'Ollon pense que la Commune d'Ollon doit s'engager plus à son niveau, comme le Canton, comme la Confédération, pour se mobiliser localement aussi pour le climat, avec des solutions adaptées aux réalités locales.

Il demande donc la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Au nom du groupe des Verts Manuel Dulex »

M. le Président Roberto VALTERIO rappelle que le Conseil ne doit pas se prononcer sur le fond de la proposition mais sur le fait d'accepter de transmettre ce postulat à la Municipalité laquelle devra y répondre dans un délai de 6 mois, conformément à l'article 77 du Règlement du Conseil ou à défaut dans l'année qui suit le dépôt de la proposition. Il indique encore qu'en cas de doute ou de refus quant à sa recevabilité, du moment que le 1/5 des membres présents le demande, ce postulat sera transmis à l'étude d'une Commission qui devra être formée pour étudier sa recevabilité et rédiger un rapport à l'intention de la Municipalité.

M. le Président ouvre donc la discussion sur la recevabilité du postulat mais aucune prise de parole n'intervient. Il est donc procédé directement au vote.

A main levée, par 32 oui, 2 non et 15 absentions, l'Assemblée accepte que ce postulat soit remis à la Municipalité pour étude.

Avant de passer au prochain point, M. le Président Roberto VALTERIO remercie les Conseillers qui ont déposé leurs propositions avant la séance, ce qui permet de les traiter de façon efficiente.

5.2 Interpellation de M. André BAUMANN concernant le développement du réseau 5g sur la Commune d'Ollon

Pour donner suite au dépôt de son interpellation, M. le Président demande au Conseiller André BAUMANN de la présenter à ses pairs. Le texte intégral est reproduit ci-après :

« La lecture du dernier Boyard nous informait que la Municipalité avait signé un bail pour l'implantation d'une antenne de téléphonie 5g dans le clocher du Temple d'Ollon. La 2g a permis la téléphonie sans fil, la 3g la transmission de messages et d'images et la 4g l'internet mobile. La 5g est une nouvelle technologie qui devrait permettre la connectivité entre différents objets qui ne le sont pas actuellement.

Avec son introduction, l'augmentation de la bande passante permettra à l'utilisateur de surfer 100 fois plus vite et de démultiplier les connexions.

Etant donné que la Municipalité par l'octroi d'un bail pour l'implantation d'une antenne 5g dans le temple d'Ollon met en place les conditions favorables pour le développement de cette technologie sur la Commune, les soussignés souhaitent lui poser les 3 questions suivantes :

1^{ère} question

La fréquence utilisée par la 5g traverse mal les structures en dur. Dès lors, afin de garantir une bonne couverture du territoire, la multiplication des antennes est nécessaire. En milieu urbain, on parle d'une antenne tous les 100m. L'antenne prévue dans le clocher du Temple d'Ollon fait-elle partie d'un plan de déploiement d'autres antennes sur la commune. Si c'est le cas, quelle est l'ampleur de ce déploiement ?

2^{ème} question

En septembre 2017, plus de 170 scientifiques, médecins et membres d'organisations environnementales, issus de 37 pays ont signé un appel demandant un moratoire sur la 5g dont le résumé est le suivant: « Nous demandons urgemment l'arrêt du déploiement du réseau sans fil de 5g y compris depuis les satellites spatiaux. (...) La 5g entraînera une augmentation considérable de l'exposition au rayonnement de radiofréquence, qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications déjà en place. (...) Le déploiement de la 5g revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international. »

D'autre part, bien que les normes Suisses concernant la protection en matière d'ondes électromagnétiques soient parmi les plus restrictives en Europe, la volonté des fournisseurs d'accès d'augmenter la puissance des antennes est une priorité et ne garantit dès lors pas qu'elle reste à ces niveaux. La norme est par ailleurs actuellement en cours de révision. De son côté, la Fédération des Médecins Suisse (FMH), s'est déjà opposée à cette augmentation.

La conseillère fédérale Doris LEUTHARD a mis sur pied un groupe de travail l'année passée dont les objectifs sont « d'étudier les outils nécessaires à l'instauration d'un

réseau 5g et des risques qui en découlent ». Les résultats sont attendus pour cette année encore.

Selon nous, au vu des différents avis d'experts, et en tenant compte du principe de précaution, ne devrait-on pas attendre les résultats des différentes études scientifiques en cours ainsi que les recommandations de la Confédération avant de permettre le déploiement de cette technologie sur notre Commune ?

3^{ème} question

A la question de l'Illustré du 24 novembre 2018 à Christian NEUHAUS, porte-parole de Swisscom, lui demandant si cette technologie s'adresse au privé ou avant tout à l'Economie, sa réponse fut :

« La 5g apportera des avantages à tous les clients. Pour les clients résidentiels, elle gonfle la capacité du réseau et, grâce à son temps de latence très court, rend possible de nouvelles applications, par exemple dans le jeu. Pour les clients professionnels, il est important de garantir les capacités du réseau, les temps de latence et les options pour hiérarchiser différemment les applications au sein d'une usine ».

Notre question est donc la suivante : les applications futures de la 5g sur la Commune d'Ollon sont-elles à ce point indispensables et urgentes qu'il n'est pas envisageable de tenir compte du principe de précaution avant de s'engager dans cette technologie ? »

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre maintenant à cette interpellation ou lors de la prochaine séance du Législatif.

M. le Syndic Patrick TURRIAN indique qu'une réponse municipale sera apportée lors du prochain Conseil mais peut déjà donner quelques précisions à savoir que l'Exécutif a informé la population, en toute transparence, qu'il avait mis à disposition le clocher du temple d'Ollon pour accueillir des antennes 4g ou 5g. Cet accord a été conclu afin d'éviter que tout privé mette son toit ou son jardin à disposition d'un opérateur que ce soit Swisscom ou d'autres. En effet, la Municipalité a estimé, à l'instar de beaucoup d'autres endroits du Canton, qu'une antenne à l'intérieur du clocher serait moins visible et plus appropriée dans un village dont le cœur figure à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). La Commune veut, par cette démarche, éviter de voir fleurir nombre d'antennes contre lesquelles elle ne pourrait pas s'opposer.

En ce qui concerne la problématique de la 5g, une réponse détaillée sera apportée ultérieurement. En effet, le Collège municipal ne souhaite pas se prononcer avant d'avoir pu étudier minutieusement ce point qui suscite une multitude d'avis divergents au sein même de la communauté des scientifiques.

5.3 Propositions individuelles

1. M. Julien CROCI TORTI aimerait savoir si la Commune s'est déjà renseignée sur le système de facturation « eBill » qui évite au client de recevoir ses factures au format papier en les traitant directement via sa banque et ses accès « ebanking ». Selon

M. le Conseiller, ce système est déjà adopté par plusieurs Communes vaudoises et fonctionne très bien. Il estime qu'il serait intéressant que cette alternative soit étudiée, si ce n'est pas déjà fait.

M. le Syndic Patrick TURRIAN explique que le Service des finances vient d'opérer un important changement au niveau de ses programmes informatiques et le processus de mutation est complexe. L'opportunité d'une extension à des systèmes numériques pour la facturation n'a pas encore pu être analysée mais l'évolution vers de telle nouveauté s'effectuera indubitablement.

2. Mme Christelle DÄTWYLER fait part de son étonnement face à l'abandon de la carte FreeAccess journalière, dès la prochaine saison d'été. Elle regrette cet état de fait estimant qu'il s'agissait-là d'un produit très attractif pour les touristes ou les habitants de la région, preuve en est les quelques milliers de ventes enregistrées l'été passé et qui progressaient chaque année. Selon Mme la Conseillère, son prix, sans conteste très bas, aurait pu être augmenté à l'image de celui du pass saisonnier qui a été revu à la hausse de manière significative. Elle considère que cette suppression est un choix regrettable pour les stations, en regard à tout ce qui avait été mis en place pour offrir à la clientèle des prestations variées et attractives.

M. le Municipal Jean-Christophe LACK confirme que le concept de la FreeAccess a été modifié pour la prochaine saison estivale et il en explique les principales raisons. L'une d'elles provient du MagicPass dont la validité s'est étendue à l'été, ce qui change les règles au niveau de la répartition des charges financières mais la plus forte répercussion négative provient de l'abandon du subventionnement des lignes ferroviaires touristiques par la Confédération. Selon M. le Municipal, il est avéré que la FreeAccess ne pouvait pas perdurer sous la forme actuelle et que des solutions devaient rapidement être trouvées pour assurer sa pérennité. En outre, l'objectif d'ouvrir, d'ici une année ou deux, le télésiège du Grand Chamossaire durant la saison estivale, entraînera forcément des coûts supplémentaires et, dans ce contexte, il devenait impossible d'envisager que la FreeAccess couvre son financement. M. LACK explique que les organes dirigeants ont donc choisi de faire, en quelque sorte, un pas en arrière pour revenir à l'essence même de la FreeAccess qui était d'augmenter les nuitées. Par conséquent, la disparition de la carte journalière n'entraîne pas de changement pour une personne qui passe une nuit dans un hôtel ou dans une location et qui s'acquitte de la taxe de séjour. En effet, celle-ci continuera de recevoir gratuitement un pass journalier ou pour la durée de son séjour. Le changement intervient uniquement au niveau de la clientèle journalière qui devra dorénavant payer le prix spécifique à l'activité choisie. Des billets combinés pour les différents modes de transport (train et/ou télécabine) seront également disponibles.

3. M. André BAUMANN pose deux questions à la Municipalité qui concernent les points 2 et 4 de l'annexe du récent "Règlement relatif à la perception d'une taxe sur l'énergie électrique", à savoir :
 - Point 2 : Chauffage au bois ou à pellets; Le montant alloué à cette subvention est de 20%, maximum 10'000.- mais les conditions stipulent qu'elle est destinée uniquement aux chauffages centraux disposant d'un circuit de distribution de chaleur et d'une chaudière homologuée par Energie Bois suisse. M. le Conseiller aimerait savoir pourquoi les poêles à accumulation, communément appelés

« pierres ollaires », ont été exclus. Selon ses dires, ces installations disposent pourtant d'un bon rendement (80-90%) et leur masse (1 à 2 tonnes) permet une lente diffusion de la chaleur en utilisant une charge de bois équivalant à une caisse de vendange. Plusieurs maisons à Ollon utilisent ce moyen comme chauffage principal voir unique. L'installation d'un tel fourneau à bois dans une maison existante permet également de relayer l'ancien moyen de chauffage (gaz/mazout) au statut d'appoint. Pour terminer, M. BAUMANN précise encore que ce type d'installation est certifié par Energie-Bois suisse et qu'il répond à ses normes pour ce qui est des fumées, des émissions de particules fines et de CO₂ qui sont par ailleurs nettement réduites.

- Point 4, Transports publics: les subventions prévues sont : *« participation de 15 % du prix d'un abonnement de parcours annuel calculé sur la base de la 2ème classe avec un maximum de Fr. 200.-- par personne, participation sur l'abonnement général forfait par personne de Fr. 200.-- par an »*. Dans les conditions, il est encore stipulé : *« offre non valable pour l'achat d'un abonnement ½ tarif »*. M. le Conseiller regrette cela car il estime que cet abonnement est très prisé et surtout très adapté aux jeunes. En effet, l'abonnement général (AG jeune 16–25 ans à Fr. 2'650.-) est onéreux et rarement rentable pour eux car ils travaillent ou étudient généralement à proximité de leur domicile ou celui de leurs parents. L'abonnement multi-courses convient à des personnes effectuant régulièrement et uniquement le même trajet. Par contre, le 1/2 tarif offre une plus grande flexibilité, notamment pour les apprentis qui doivent se rendre aux cours, deux fois par semaine, ou pour les étudiants qui effectuent des stages dans différentes entreprises. Aux yeux de M. BAUMANN une subvention, même minime, devrait également être accordée aux détenteurs d'un abonnement ½ tarif. Il estime aussi que celle de Fr. 200.--, octroyée sur l'achat d'un AG jeune est relativement faible puisqu'elle ne représente qu'env. 7,5 % de son prix.
 - M. le Municipal Alain DERIAZ concède que la mise en place de toutes ces subventions a donné lieu à d'innombrables discussions et qu'il a fallu opérer des choix. Il a pris note des deux questions de M. BAUMANN qui vont être étudiées par le Collège municipal qui y répondra lors d'une prochaine séance. M. DERIAZ indique encore que l'Exécutif a la compétence de modifier à tout moment la liste des subventions.
4. Mme Marie OULEVEY CIOMPI souhaite apporter quelques commentaires à propos du nouveau bus de MobiChablais qu'elle utilise régulièrement et dont il a déjà été question lors du précédent Conseil. Elle indique qu'il y a maintenant beaucoup moins de retard mais que le principal souci réside au fait qu'aux heures de pointe beaucoup d'usagers n'ont pas l'application ad hoc et prennent leur ticket dans le bus. Cet aspect n'était pas prévu et les chauffeurs sont débordés, notamment à la Grande Migros où ils doivent gérer de nombreux passagers qui paient leur billet cash. Cela entraîne donc du retard et, du coup, il leur arrive d'oublier certains arrêts. Mme la Conseillère a remarqué dernièrement, alors qu'elle était dans le bus, que le chauffeur n'était pas passé par Ollon qui est pourtant un arrêt obligatoire. Elle considère que les TPC doivent être informés de ces petits problèmes afin d'améliorer leur offre notamment par l'introduction de billets multi-courses ou l'installation de distributeurs de billets.

D'autre part, Mme OULEVEY CIOMPI aimerait savoir si l'offre va être étoffée et si des bus plus fréquents sont prévus. En effet, même si la ligne 15 fonctionne très bien pour desservir les villages, force est de constater qu'un bus par heure est insuffisant. De plus, elle estime qu'il faut être volontaire pour se rendre à la gare d'Aigle avec MobiChablais, car il faut compter 35 minutes depuis Antagnes alors qu'en voiture le trajet ne prend que 10 minutes. Malgré cela, Mme la Conseillère tient à remercier les TPC et la Commune pour la mise en œuvre de ce système de transport qui aide vraiment les habitants des villages à se déplacer aisément.

5. Mme Catherine FLÜTSCH, tout comme Mme OULEVEY CIOMPI est une utilisatrice régulière de MobiChablais. Elle rappelle qu'elle s'était plainte au Conseil de décembre que le fonctionnement laissait paraître quelques couacs. Elle apprécie donc de pouvoir annoncer, ce soir, que des améliorations ont été apportées et qu'elles sont bénéfiques. Elle indique qu'elle est en contact régulier avec les TPC à qui elle écrit lorsqu'il y a un problème. Ceux-ci semblent apprécier les remarques formulées qui peuvent aider au développement de leurs services. Mme la Conseillère souligne qu'elle reçoit à chaque fois des réponses très polies de leur part. Ainsi, lors d'un échange de correspondance ayant trait à la problématique du parcours de la ligne 15, elle a appris que c'était les Communes qui avaient décidé de l'itinéraire des bus. Dès lors, elle se demande si la Municipalité pourrait proposer que les arrêts situés entre la Migros et la Gare d'Aigle soient aussi à la demande. En effet, si Mme FLÜTSCH comprend que c'est très pratique que des bus passent par la zone commerciale d'Aigle, elle constate que, majoritairement, ce sont des gens du lieu qui utilisent ces arrêts et pas les usagers qui viennent depuis les villages. Ainsi donc, ceux-ci se retrouvent à devoir faire systématiquement des détours par la Migros, tôt le matin ou tard le soir, alors même que ce commerce n'est pas ouvert. Elle considère que cela dissuade plus d'un pendulaire à utiliser MobiChablais pour se rendre à la Gare pour prendre le train des lignes CFF car ce détour rallonge grandement le temps de parcours. Mme la Conseillère est consciente que cela compliquerait certainement les personnes âgées qui n'ont pas l'application et qui se rendent à la Migros depuis Ollon mais, à contrario, cela éviterait des trajets inutiles tant pour les chauffeurs que pour les utilisateurs des transports publics qui souhaitent se rendre simplement à la Gare d'Aigle pour une destination plus lointaine.

M. le Syndic Patrick TURRIAN remercie Mmes CIOMPI et FLÜTSCH pour leurs questions ainsi que pour les encouragements et remarques constructives dont elles ont gratifiés les TPC pour MobiChablais. Il indique avoir assisté, ce jour, à une séance où les susnommés se sont montrés très satisfaits de constater que la ligne 15 était la plus utilisée. Ceci veut dire que les Boyards jouent bien le jeu et que ces dessertes leurs sont utiles. M. le Syndic informe qu'une séance, organisée par les TPC, est prévue le 4 avril à 17h.00 à la Grande Salle d'Ollon, à laquelle toute la population est conviée. Des représentants des Transports publics seront présents pour donner des explications pratiques et montrer l'éventail des possibilités qui sont proposées. Par ailleurs, M. TURRIAN se réjouit de pouvoir annoncer que l'offre de MobiChablais va effectivement se modifier dès le mois d'août prochain et que la deuxième étape va entrer en fonction. Cela signifie de grands changements pour les habitants d'Antagnes puisqu'il y aura une ligne supplémentaire par heure qui partira du village via Ollon directement sur la Gare d'Aigle. Ce sera donc une nette amélioration qui s'est décidée le matin même. Par contre, cela entraînera quelques adaptations pour St-Triphon, sur un trajet passant par ce village, mais l'option d'une ligne directe a été privilégiée. M. le Syndic révèle que, en ce qui

concerne les coûts, la satisfaction est aussi de mise après ces premiers mois d'exploitation même si, au départ, il y a eu quelques problèmes avec des personnes qui croyaient, à tort, que ces transports étaient gratuits.

M. TURRIAN profite de son temps de parole pour rebondir sur la FreeAccess et l'intervention de Mme la Conseillère Christel DÄTWYLER pour expliquer qu'il était nécessaire d'effectuer une réorganisation du système, au niveau du financement, car il n'était plus possible d'assumer les coûts des transports sur Bretaye durant l'été. Sans cela, la pérennité du concept était véritablement en danger.

Revenant également sur l'intervention de M. le Conseiller André BAUMANN, au sujet des subventions, M. TURRIAN explique qu'à un moment donné il a fallu choisir et déterminer les critères qui donnaient droit à des subsides car il est, bien évidemment, impossible de tout subventionner. Il se réfère aux nombreuses demandes qui sont déjà parvenues depuis l'entrée en vigueur du Règlement (RctEE) et dont certaines ne peuvent pas être prises en considération du fait qu'elles ne correspondent pas au cadre défini ou qu'elles sont antérieures au 1^{er} janvier 2019. Des critères précis s'avèrent donc indispensables pour déterminer si la demande est recevable. M. le Syndic indique qu'une réponse motivée sera apportée à l'intervention de M. BAUMANN lors de la prochaine séance du Législatif.

Pour ce qui est de MobiChablais, M. le Syndic estime que chacun doit prendre en considération le fait que l'offre ne sera pas exponentielle car, à un moment donné, les frais à charge de la Commune deviendront trop importants et les recettes engendrées par les utilisateurs ne suffiront pas à son financement. Il conclut en remerciant tous les usagers de MobiChablais présents dans la salle.

6. M. Robert UNDERWOOD considère qu'il faut bien étudier la situation avant de supprimer certains arrêts dans la zone industrielle et commerciale d'Aigle car ceux-ci sont aussi utilisés par les clients des salles de sports et par les membres de diverses associations qui ont leurs locaux dans les alentours. Il estime qu'il est nécessaire de conserver ces arrêts, même en dehors des heures d'ouvertures des commerces ou de bureaux car, selon M. le Conseiller, il y a encore plein d'activités qui se déroulent dans cette zone. Il pense que ces dessertes sont bien appréciées tant par les usagers qui fréquentent ces différentes structures que par les habitants des hameaux et villages boyards. M. UNDERWOOD est d'avis que le développement de l'offre est appréciable pour tous.

7. M. Alain BURNIER demande pourquoi la traversée du pont entre les Dévens et Salaz a été mise en sens unique durant une courte période.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond qu'il s'agissait d'un test pour tenter de diminuer le flux de véhicules provenant de « l'autoroute de Gryon » et qu'un nouvel essai de deux mois est programmé prochainement. Les chiffres « avant et après » seront analysés afin de savoir si cette restriction tend à diminuer la circulation sur cet axe. Il indique qu'il y a de nombreuses plaintes des propriétaires des terrains situés entre Salaz et la route Cantonale qui constatent que les véhicules empiètent et abîment les bords de leurs parcelles lors des croisements. Par ailleurs, M. le Municipal indique également qu'un test va être effectué à la Rue de la Tour à Ollon où, durant deux mois, celle-ci sera mise en sens interdit depuis l'ancien restaurant du Mouton. Il ne sera donc plus possible de descendre en direction de Monthey.

8. M. Robert UNDERWOOD estime que tous ces essais sont justifiés mais que des comptages doivent également être effectués dans les rues ou routes adjacentes ou forcément le trafic va se déplacer.

La parole n'étant plus demandée pour le point ayant trait aux propositions individuelles, M. le Président donne plusieurs informations. Il remercie tout d'abord l'Assemblée pour le bon déroulement de la séance et rappelle que le 8 juin prochain aura lieu la sortie du Conseil qui sera axée sur les sources de la Rippaz. Les informations utiles seront transmises le moment venu. Avant de convier chacun à l'agape organisée à l'issue de cette séance à la buvette du Grand Conseil située au rez du Parlement vaudois, il félicite les Conseillers, Mme Janique BONZON et M. Robert UNDERWOOD qui fêtent leur anniversaire. M. VALTERIO adresse également ses vœux pour les fêtes de Pâques.

La séance est levée à 21h.45.

Le Président


R. Valterio



La Secrétaire


E. Jelovac



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

**Règlement relatif à la perception d'une taxe
sur l'énergie électrique (RctEE)****Modifications de l'annexe des dispositions d'application**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Au cours de la séance du Législatif boyard du 14 octobre 2018, le Conseiller communal Robert SCULATI indiquait ceci : « La restriction de l'achat d'un vélo électrique ne doit pas être limitée au Chablais VD/VS. En effet, l'achat d'un vélo électrique, que ce soit pour le loisir ou pour des déplacements à son lieu de travail, se fait selon un certain nombre de critères correspondant au besoin de l'utilisateur (type de vélo, puissance, composants, prix, esthétique, disponibilité, choix de marques, etc.). La restriction proposée va donc à l'encontre de la volonté du législateur d'encourager ce type de mobilité douce, ceci en limitant le choix du consommateur à un périmètre n'offrant pas forcément le produit qui correspond à ses besoins.

D'autre part, il est discutable de ne pas offrir les mêmes possibilités d'acquisition concernant les objets subventionnés (pompe à chaleur et chauffage n'ont pas de limitation géographique d'achat), entraînant de ce fait une inégalité de traitement entre les demandeurs de subventions ».

Il estimait également que l'achat d'un véhicule neuf ne devrait pas se limiter aux seuls commerces spécialisés dans le Chablais vaudois ou valaisan mais s'étendre à toute la Suisse.

Le Mpl Alain DERIAZ lui avait alors répondu qu'il en prenait note et que cette intervention serait discutée au sein du Collège municipal.

Dès lors, bien que la modification de l'annexe en question relève de la compétence de la Municipalité, cette dernière vous informe que, dans sa séance du 14 janvier dernier, elle a repris ce sujet et, au terme de la discussion, a décidé de modifier la restriction dont il est ici question en supprimant l'indication « dans le Chablais VD/VS » en la remplaçant par « situé sur le territoire cantonal vaudois ».

En conséquence, la condition précitée s'articule de la manière suivante : « Achat d'un véhicule neuf auprès d'un commerçant spécialisé situé sur le territoire cantonal vaudois ».

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE

**Dépassement du préavis 2016/12 - VILLARS – Centre des Tennis
Mise en conformité et augmentation de la capacité
pour diversifier les manifestations du Centre des Sports**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 7 octobre 2016, le Conseil communal acceptait le préavis 2016/12 relatif à l'objet cité en titre avec une enveloppe financière calculée à hauteur d'un montant de Fr. 740'000.-- TTC.

Les travaux sont aujourd'hui réalisés et le bouclage final laisse apparaître un dépassement de Fr. 48'530.30 TTC pour atteindre un coût total de Fr. 788'530.30 TTC, soit une plus-value de 6,5 %.

Ce dépassement a été engendré par le fait que l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA), malgré sa validation lors de la mise à l'enquête, a exigé lors de l'exécution des travaux, des modifications qui ont eu une incidence financière significative. Celles-ci consistaient à installer une détection incendie dans la zone des tennis alors qu'initialement cet impératif n'avait pas été demandé en raison des volumes et hauteurs importants.

Cet excédent de dépenses correspond donc aux installations de détection incendie imposées par l'ECA et à ceux de l'électricien qui en découlent car l'ensemble des coûts prévus dans le préavis cité en titre ont été globalement maîtrisés.

L'Autorité a adressé un courrier à l'ECA afin d'obtenir de sa part des explications quant à ce dossier qu'il avait lui-même traité et pour lequel il n'avait formulé aucune remarque dans la synthèse CAMAC (Centrale d'autorisation en matière de construction) qui était jointe au permis de construire.

Force est de constater que la réponse donnée par l'ECA est des plus laconique et n'a pas convaincu l'Exécutif. L'argument principal consiste à mettre en évidence que les travaux supplémentaires demandés permettent d'avoir une installation qualifiée conforme à 100 %. A noter que le subventionnement accordé, soit Fr. 7'791.--, est proportionnel aux équipements réalisés.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité regrette de ne pas avoir reçu, de la part de l'ECA, des informations correctes avant l'élaboration du préavis et se voit malheureusement contrainte de n'avoir d'autre solution que de prendre acte du dépassement précité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE**Organisation et composition de la Commission de bâtisse (COBA)
pour le suivi du projet d'extension du complexe de Perrosalle**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de sa dernière séance, le Conseil communal a accepté le préavis 2018/14 relatif au crédit d'étude pour la réalisation de l'étape 1 du complexe scolaire de Perrosalle.

Conformément au vœu de la Commission de gestion, une enveloppe financière avait été prévue pour s'assurer les services d'un bureau d'aide au maître de l'ouvrage (BAMO).

Néanmoins, l'Exécutif n'adhère pas à l'option précitée sachant qu'il dispose au sein de son effectif et du Service technique des ressources nécessaires pour suivre ce projet au plus près. Une évaluation, tant du point de vue des compétences que des disponibilités a donc été soigneusement réalisée et a incité le Collège municipal à opter pour une Commission de bâtisse (ci-après : COBA).

La COBA se réunit mensuellement. Elle analyse et prend connaissance des séances de travail lors desquelles ont été traités des aspects plus techniques. Au besoin, elle pourrait se réunir à une fréquence plus élevée.

A noter encore qu'elle est constituée d'un président, de 7 membres, d'un suppléant et d'un secrétaire. Sa composition n'est pas figée et d'autres intervenants peuvent être accueillis si elle en estime la nécessité.

Représentants du maître d'ouvrage

Commission de bâtisse (COBA):

Président de la Commission

M. P. Turrian, Syndic
Finances

Membres

Mme S.-A. Jufer, Mple
Relations entre les Services et
organisation intérieure

M. A. Deriaz, Mpl
Gros oeuvre – B.A. – Génie Civil

M. N. Croci Torti, Mpl
Relations avec les institutions
scolaires et équipements
scolaires

M. J.-Ch. Morex, Chef du ST
Supervision générale et chantier

M. Y. Voisard, Resp. des bâtiments
Supervision générale et chantier

M. M.-A. Anner, Doyen

Lien avec la direction des écoles

M. S. Casagrande, Doyen

Lien avec la direction des écoles

Suppléant

M. B. Ruffieux, Chef concierge
Supervision générale et chantier

Secrétaire

Eido architectes Sàrl

En résumé, la Municipalité, estimant que la composition de cette Commission permet d'avoir un suivi global du projet tout en étant une interlocutrice active et réactive vis-à-vis du Bureau d'architectes en charge du dossier, renonce à s'adjoindre les services d'un BAMO.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE



Postulat Dulex Manuel

TITRE DU POSTULAT « Pour la mise en place d'une *Commission Climat communale* »

DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Le réchauffement climatique est désormais une réalité incontestée qui affecte et affectera toujours davantage notre quotidien si rien n'est fait pour l'endiguer. La responsabilité humaine dans ce réchauffement, mise en exergue notamment par les excellents travaux scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC), n'est plus à prouver et seule une action décidée et concertée à tous les niveaux institutionnels et de la société civile permettra d'éviter le pire. Les pays industrialisés, dont la Suisse fait partie, ont une responsabilité particulière dans ce réchauffement, puisqu'ils émettent des gaz à effet de serre de manière régulière et toujours plus importante depuis des décennies, contribuant ainsi grandement à l'accroissement de la concentration de CO2 dans l'atmosphère.

La Suisse a adhéré à l'accord de Paris sur le climat et s'est engagée à réduire de moitié (par rapport à 1990) ses émissions de CO2 d'ici à 2030. Cet objectif, loin d'être ambitieux au vu des enjeux et des risques que le réchauffement nous fait courir, ne pourra être atteint que si nous tirons toutes et tous à la même corde.

Le 11 décembre 2018, le Conseil national refuse une loi visant à réduire les émissions suisses de CO2 qui ne satisfait ni la droite ni la gauche.

Le 18 janvier 2019, les gymnasiens descendent par milliers dans les rues.

Le 15 mars 2019, des jeunes de tous pays font à nouveau grève pour le climat. Des professeurs d'université européens rejoignent le mouvement. Tous soulignent l'urgence d'agir pour enrayer les changements climatiques et limiter leurs effets potentiellement dramatiques sur le vivant.

Ici, à Lausanne, ce sont quelque 10'000 jeunes en formation qui ont sorti leurs sifflets et sillonné les rues de la capitale vaudoise en faveur du climat.

Le 19 mars 2019, il y a 3 jours donc, dans cette salle-même, le Grand conseil vaudois déclare l'urgence climatique et ceci à une très large majorité (110 oui, 10 non et 13 abstentions). Ceci montre bien combien nous sommes unis face à cette problématique dont tous les députés, qu'ils soient de gauche ou de droite, reconnaissent aujourd'hui l'importance et l'urgence.

Notre commune n'a pas pourtant pas attendu qu'une jeune Suédoise fasse la grève chaque vendredi devant le parlement de son pays ou que les jeunes de Suisse descendent dans la rue pour agir concrètement pour le développement durable. Parmi ses engagements, dont vous trouverez une liste non exhaustive dans le Boyard no 66, on citera :

- la mise en place de subventions pour vélos électriques, abonnements de transports publics et chauffages (pompes à chaleur et pellets)
- l'achat de courant vert pour l'entier de la consommation de la Commune
- le turbinage de l'eau potable entre les différents réservoirs depuis la source du Chamossaire (Poutet) jusqu'à Ollon



CONSEIL COMMUNAL
OLLON

CONSEIL COMMUNAL D'OLLON – POSTULAT

INT _____
(laisser libre)

Mais peut-être pourrions-nous aller plus loin ? Si le canton de Vaud a décidé de faire sa part en mettant en route l'élaboration d'un plan climat dont l'objectif est de : « mobiliser l'ensemble des forces autour d'une démarche cohérente, transversale et durable », ¹ les communes ont également leur rôle à jouer dans cette nécessaire transition vers une société « zéro carbone ». La Loi vaudoise sur l'énergie, dans son article 10 alinéa 2, rappelle d'ailleurs que Canton et communes doivent « (...) mett(re) en œuvre des démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO₂ et autres émissions nocives. » ² Certaines communes s'y sont déjà mises : Montreux a diminué ses rejets de CO₂ de plus d'un tiers depuis l'an 2000 et Lausanne de 20% depuis 2005. Et qu'en est-il à Ollon ? Que pourrait faire notre commune pour s'engager durablement, plus efficacement et sur le long terme pour le climat ?

CONCLUSION DU POSTULAT

Pour y réfléchir et proposer des pistes concrètes, le groupe des Verts demande donc à la Municipalité, par le biais de ce postulat et comme le permet l'Art 64 du règlement communal qui stipule que « *le Conseil peut décider en tout temps la création de commissions spécialisées dont il arrête les compétences, la composition et le mode de désignation* » de réfléchir à l'opportunité de :

- de mettre en place une commission « Climat » comme il en existe déjà à Aigle et Bex et dont le rôle serait de rédiger un « plan climat communal ». Cette commission serait composée de deux membres de chaque parti, avec présidence tournante et aurait la tâche d'établir, entre autres, des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO₂, de réfléchir aux moyens à mettre en place dans notre commune pour s'adapter aux changements climatiques, de mettre sur pied un plan de mobilité douce sur le territoire de la commune, et préciserait les moyens pour y parvenir. Elle pourrait notamment fixer des objectifs internes à l'administration communale, ou mettre en place des mesures incitatives pour la population et les entreprises.

L'élaboration de ce plan climat communal s'inscrirait dans le prolongement de la politique climatique fédérale et cantonale.

Le groupe des Verts d'Ollon pense que la commune d'Ollon doit s'engager plus à son niveau, comme le canton, comme la Confédération, pour se mobiliser localement aussi pour le climat, avec des solutions adaptées aux réalités locales.

Il demande donc la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Au nom du groupe des Verts Manuel Dulex

SOUHAIT

- ☒ souhaite une prise en considération immédiate
☒ renvoi à une commission pour étude de la recevabilité

SIGNATURE

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la Municipalité à **étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport**. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'**obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport**. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité.

¹ Feuille de route du plan climat vaudois

² Loi sur l'énergie (LVEne)

Interpellation concernant le développement du réseau 5g sur la commune d'Ollon

La lecture du dernier Boyard nous informait que la Municipalité avait signé un bail pour l'implantation d'une antenne de téléphonie 5g dans le clocher du Temple d'Ollon. La 2g a permis la téléphonie sans fil, la 3g la transmission de messages et d'images et la 4g l'internet mobile. La 5g est une nouvelle technologie qui devrait permettre la connectivité entre différents objets qui ne le sont pas actuellement. Avec son introduction, l'augmentation de la bande passante permettra à l'utilisateur de surfer 100 fois plus vite et de démultiplier les connexions.

Etant donné que la Municipalité par l'octroi d'un bail pour l'implantation d'une antenne 5g dans le temple d'Ollon met en place les conditions favorables pour le développement de cette technologie sur la commune, les sousignés souhaitent lui poser les 3 questions suivantes :

1^{ère} question

La fréquence utilisée par la 5g traverse mal les structures en dur. Dès lors, afin de garantir une bonne couverture du territoire, la multiplication des antennes est nécessaire. En milieu urbain, on parle d'une antenne tous les 100m. L'antenne prévue dans le clocher du Temple d'Ollon fait-elle partie d'un plan de déploiement d'autres antennes sur la commune. Si c'est le cas, quelle est l'ampleur de ce déploiement?

2ème question

En septembre 2017, plus de 170 scientifiques, médecins et membres d'organisations environnementales, issus de 37 pays ont signé un appel demandant un moratoire sur la 5G dont le résumé est le suivant: «Nous demandons urgemment l'arrêt du déploiement du réseau sans fil de 5G y compris depuis les satellites spatiaux. (...) La 5G entraînera une augmentation considérable de l'exposition au rayonnement de radiofréquence, qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications déjà en place. (...) Le déploiement de la 5G revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international.»

D'autre part, bien que les normes Suisses concernant la protection en matière d'ondes électromagnétiques soient parmi les plus restrictives en Europe, la volonté des fournisseurs d'accès d'augmenter la puissance des antennes est une priorité et ne garantit dès lors pas qu'elle reste à ces niveaux. La norme est par ailleurs actuellement en cours de révision. De son côté, la Fédération des Médecins Suisse (FMH), s'est déjà opposée à cette augmentation.

La conseillère fédérale Doris Leuthard a mis sur pied un groupe de travail l'année passée dont les objectifs sont «d'étudier les outils nécessaires à l'instauration d'un réseau 5G et des risques qui en découlent». Les résultats sont attendus pour cette année encore.

Selon nous, au vu des différents avis d'experts, et en tenant compte du principe de précaution, ne devrait-on pas attendre les résultats des différentes études scientifiques en cours ainsi que les recommandations de la confédération avant de permettre le déploiement de cette technologie sur notre commune ?

3^{ème} question

A la question de l'illustré du 24 novembre 2018 à Christian Neuhaus, porte-parole de Swisscom, lui demandant si cette technologie s'adresse au privé ou avant tout à l'économie, sa réponse fut :

La 5G apportera des avantages à tous les clients. Pour les clients résidentiels, elle gonfle la capacité du réseau et, grâce à son temps de latence très court, rend possible de nouvelles applications, par exemple dans le jeu. Pour les clients professionnels, il est important de garantir les capacités du réseau, les temps de latence et les options pour hiérarchiser différemment les applications au sein d'une usine.

Notre question est donc la suivante: les applications futures de la 5G sur la commune d'Ollon sont-elles à ce point indispensables et urgentes qu'il n'est pas envisageable de tenir compte du principe de précaution avant de s'engager dans cette technologie ?

Ollon le 22 mars 19

Tloret Nélodie
T. Tloret

Bolat - Gauthier Ruel
Dr Bolat - Gauthier

André Baumann


Marie Oderey Ciampi


SCULATI ROBERT


Martine Sculati
